



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [julie cloutier](#)

Date de la demande: 2020-10-07 03:04:32

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous avons une personne qui vient nous voir pour nous parler d'une situation. à partir des éléments qu'elle nous donne, nous démarrons la trousse SEXTO (un cas l'école) ou pas (si cela provient de l'externe de l'école et que personne de l'école n'est concerné ou si cela vient de la demande de la Police) Lors de la première étape, nous devons rencontrer la personne qui vient nous voir pour compléter la trousse sexto.

Nous devons lui poser les questions du questionnaire et nous devons accueillir les sentiments vécus par cette personne. Nous devons la rassurer et rassurer la victime aussi. Nous nous devons de poser les questions sans porter de jugement et en ayant un ton réconfortant pour permettre aux personnes d'être à l'aise. Ainsi en complétant le questionnaire nous allons avoir accès à la nature, à l'amorce, aux intentions et une idée de l'étendue. Attention ne pas regarder les photos. Dire à la personne que nous la croyons. Regarder des photos de pornographies juvéniles est un acte puni par la loi.

Par la suite, nous devons analyser l'étendue de la situation. Si d'autres personnes sont concernés (ont reçu les photos) nous

devons les rencontrer un à un et remplir la trousse sexto avec eux. Lors des rencontres avec les autres personnes, il faut sensibiliser les jeunes à ne pas parler des rencontres afin de préserver la vie privée de la victime. Si jamais nous nous rendons compte durant le processus que c'est un geste malveillant nous contactons la police. Après avoir rencontrée toute les personnes nous devons déterminer si cela est un geste de nature malveillante ou impulsif. Si c'est le cas d'un geste malveillant, il faut contacter les policiers et ne pas parler au jeune investigateur. Si c'est un geste de nature impulsif, nous devons rencontrer l'investigateur dans les plus bref délai, nous rencontrer la victime, les autres personnes impliquées ainsi que l'investigateur. Il faut toujours regarder si les envois contreviennent aux politiques interne. Si la situation semble impliqué la possession, de la diffusion juvénile, il faut penser de confisquer le téléphone ou l'appareil ayant servi à la diffusion afin de stopper la diffusion. Il ne faut pas consulter les appareils et c'est l'élève qui éteint son appareil. Nous devons les déposer dans un sac prévu à cet effet dans la trousse SEXTO. Par la suite, communiquer avec le service de police ou le policier école pour la suite des procédures.

Après, il est important de communiquer avec les parents pour expliquer la suite des procédures à venir. Pour conclure, lorsque nous débutons la trousse sexto il est important de la compléter peu importe l'issue de la situation afin de sensibiliser les jeunes et de préserver l'intégrité physique et psychologique de celle-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de rencontrer toute les personnes concernées, car cela nous permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation.

Qu'il faut se questionner sur les intentions de la personne afin de poser les bons gestes et d'orienter nos interventions vers la police.

Il faut faire attention à ne pas émettre de jugement dans nos interventions.

Il faut compléter la trousse SEXTO et s'assurer de protéger l'intégrité physique et psychologique de la personne même si cela n'est pas de la pornographie juvénile.

Que pour déclencher la trousse sexto il faut que cela se produise dans le cadre scolaire (personne impliquée, victime ou investigateur soit à l'école) et non que cela soit se produise à l'extérieur ou venant suite à une demande policière. (nous ne sommes pas mandataire de la police)

Nous nous devons d'être réconfortant et rassurant pour la victime ou les personnes impliquées afin de favoriser un climat favorable aux révélations.

Ne pas regarder les photos et mentionner aux personnes que nous les croyons sur parole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle où nous questionnons les personnes sur la nature, l'amorce, les intentions et l'étendue. Lors de cette étape il faut être neutre afin de ne pas influencer la personne dans ses réponses et en même temps, nous nous devons d'être rassurant et réconfortant. Il faut faire preuve d'empathie et non de sympathie avec les personnes impliquées. C'est une étape difficile pour les personnes qui viennent se confier et souvent elles sont très anxieuses face aux jugements et aux réactions des adultes. Elles sont démunis face aux événements. Nous devons compléter la grille avec eux afin de déterminer la suite des choses et il faut être en mesure de les rassurer sur les démarches qui vont suivre. Il ne faut pas minimiser les impacts que les événements peuvent avoir sur la personne. Il faut être alerte aux signaux et parfois faire des références à des organismes afin qu'ils puissent avoir un endroit pour ventiler ou trouver des moyens pour affronter cet épreuve.